

PROJET DE SANTE

Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) multisite de ESPV : Equipe de Soins Pluriprofessionnelle de Varennes

Version n°1

Etablie en date du : 12 octobre 2021

Statut juridique	Association loi 1901 : Équipe de Soins Primaires de Varennes
N° FINESS (attribués par l'ARS)	EJ : ET :
N° SIRET	SISA : Association ¹ : 89304650800014
Coordonnées de la MSP/ centre de santé (bâtiment socle siège de la structure juridique si MSP multisites)	<u>Adresse postale</u> : 19 rue de Vouroux 03150 Varennes sur allier <u>Téléphone</u> : 06 63 43 50 71 <u>Courriel</u> : espvarennes@gmail.com
Date d'ouverture (MM/AAAA) (si projet immobilier en cours)	Septembre 2022
Personne contact (nom, prénom, profession, téléphone, courriel)	Bouvier-Jambrun Cindy Coordinatrice 06 63 43 50 71 coordinationcbj@gmail.com
Représentant légal de la structure	Dr Provent Benoit 06 50 26 13 16 benoitprovent@zacyls.net
Identité et statut du gestionnaire et des responsables pour un centre de santé	Statut du gestionnaire : Président Adresse postale du gestionnaire : Nom du responsable de l'organisme gestionnaire :

¹ L'attribution d'un numéro SIRET n'est pas automatique pour les associations ; une demande d'attribution doit être adressée à la direction régionale de l'INSEE compétente (coordonnées sur le site http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/sirene_dr.htm), accompagnée d'une copie des statuts et de la déclaration au Journal Officiel ; une lettre type de demande est disponible sur <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R2628.xhtml>.

Projet de demander l'adhésion à l'**ACI** et aux rémunérations prévues dans ce cadre (accord conventionnel interprofessionnel du 24/07/2017) ? oui non

SOMMAIRE

1. Diagnostic préalable	4
1.1 Territoire d'intervention	4
1.2 Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire	8
1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire	10
2. Projet professionnel	11
2.1 Structuration juridique / gouvernance	11
2.2 Implantation géographique	12
2.3 Liste des professionnels	13
3. Accès aux soins	15
3.1 Accessibilité	15
○ Accessibilité géographique	15
○ Accessibilité financière	15
○ Accessibilité sociale	15
3.2 Actions de prévention et missions de santé publique	15
3.3 Horaires d'ouverture et organisation des soins	16
○ Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation	16
○ Accès à des soins non programmés	17
○ Accès à des spécialités ou techniques particulières	18
○ Continuité des soins en l'absence du médecin traitant	18
3.4 Permanence des soins ambulatoires (PDSA)	18
4. Travail en équipe pluri-professionnelle	20
4.1 Organisation de la coordination	19
4.2 Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes	19
4.3 Elaboration de protocoles pluri-professionnels	19
4.4 Coopérations interprofessionnelles (art. 51 de la loi HPST)	20
4.5 Coordination avec les professionnels et structures extérieurs	20
4.6 Formation – recherche – qualité	20
○ Accueil de futurs professionnels	22
○ Formation continue des professionnels de la MSP/CDS	23
○ Recherche	23
○ Démarche qualité	23
5. Dispositif / système d'information	24
5.1 Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP/CDS	21
5.2 Accès du patient à ses données médicales	21
5.3 Modalités de partage des informations de santé	21
○ Entre les professionnels de la MSP/CDS	24
○ Avec les autres acteurs du territoire	24
5.4 Gestion et exploitation des données cliniques	21
ANNEXES	27

1. DIAGNOSTIC PREALABLE

1.1 Territoire d'intervention

Varennes-sur-Allier est une commune de l'Allier (03) qui comporte 3561 habitants (2017), avec une population en déclin depuis 1968 (cf. tableau de l'institut national de la statistique). C'est une commune rurale. Elle fait en effet partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	4 712	4 907	4 751	4 413	4 072	3 814	3 542	3 561
Densité moyenne (hab/km2)	195,5	203,6	197,1	183,1	169,0	158,3	147,0	147,8

Son taux de natalité est en baisse, passant de 17% en 1968 à 7% en 2017.

Son taux de mortalité est en hausse, passant de 11,3% en 1968 à 13,1% de nos jours.

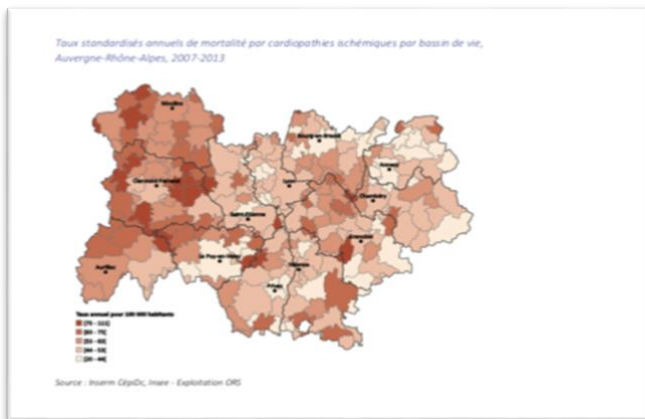
Le Contrat Local de Santé du Entr'Allier Besbre et Loire met en avant divers constats :

- Le taux des plus de 65 ans est élevé : le taux de personnes âgées de plus de 65 ans est significativement plus élevé que la moyenne régionale et nationale (26.8% pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) versus 18.7% et 18.8% respectivement au niveau régional et national) mais ce taux reste proche de la moyenne départementale (25.4%).
- Les enfants de 0 à 6 ans sont peu représentés : le taux de natalité au niveau de l'EPCI et du département est faible comparativement à la région ou au taux national.
- Il y a une faible proportion de jeunes comparativement à la moyenne nationale : en 2010, la part de jeunes entre 15 et 24 ans était comprise entre 7.3 et 8.3 % de la population de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Dans le même temps, elle représentait 11% de la population au niveau de l'ancienne région Auvergne et 12.3% au niveau national. Ainsi, l'EPCI montrait une proportion de jeunes âgés de 15 à 25 ans plus faible que la moyenne régionale et nationale. En effet, les jeunes se concentrent principalement dans les cœurs urbains et périurbains (Moulins, Vichy,...).
- Les décès prématurés évitables sont plus élevés qu'au niveau départemental : le public adulte (entre 25 et 65 ans) étant représentatif de l'état de santé d'un territoire, on considère que les décès avant 65 ans sont évitables pour moitié par une amélioration du système de soins local ou une diminution des facteurs de risque individuel (alcool, tabac, alimentation...).
 - Décès par suite d'une maladie liée à l'alcool (pour 100 000 habitants) :
 - o Au niveau départemental : **31 ‰**
 - o Au niveau régional : 24 ‰
 - o Au niveau national : 28‰

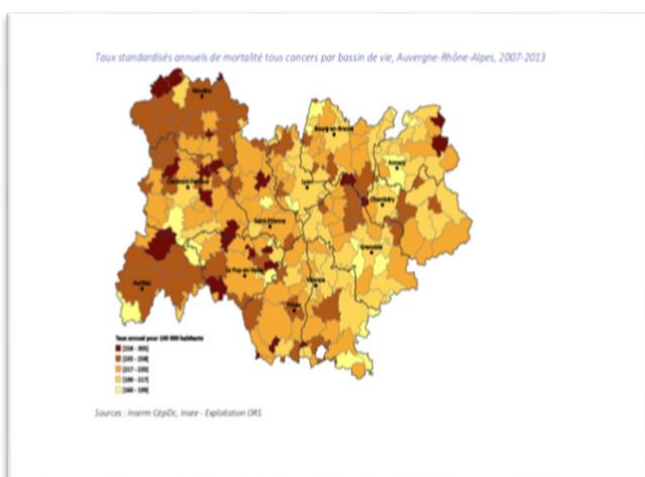
- Décès par suite d'un suicide :
 - o Au niveau départemental : **17 ‰**
 - o Au niveau régional : 13 ‰
 - o Au niveau national : 15 ‰

- Décès par suite d'un accident de la route :
 - o Au niveau départemental : **6 ‰**
 - o Au niveau régional : 5 ‰
 - o Au niveau national : 5 ‰

- Un profil de pathologies spécifique : plus de cancers et de maladies cardiovasculaires
 - o Le taux de cancers, en particulier liés au poumon et colo-rectal, et le taux des maladies cardio-vasculaires est plus élevé au niveau de l'EPCI que la moyenne nationale (respectivement 281 et 270 pour 100 000 habitants contre 250 et 214 pour 100 000 habitants au niveau national).

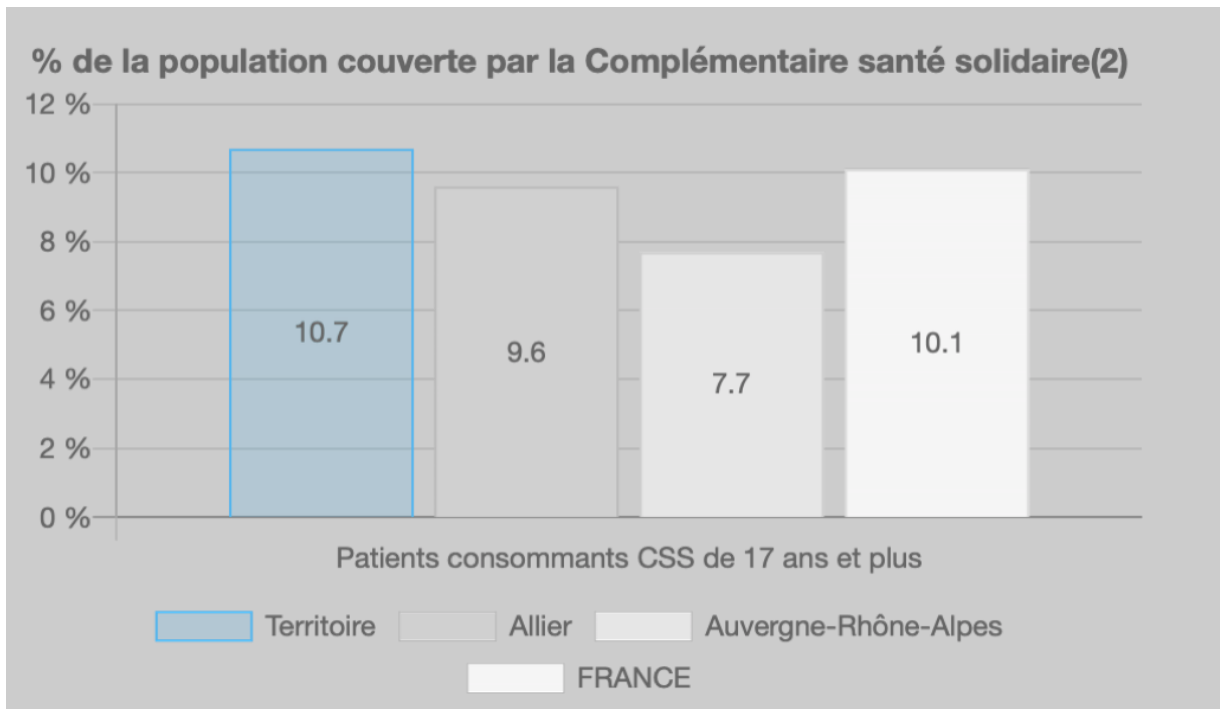


Le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS montre qu'au niveau départemental, le taux standardisé de mortalité en cardiopathies ischémiques est de 63,1 pour 100 000 habitants dans l'Allier (situation la plus défavorable de la région)



Selon le PRS, le taux standardisé de mortalité tous cancers présente la situation la moins favorable dans l'Allier avec un taux de 244,1 décès pour 100 000 habitants (vs 207,6 en Haute-Savoie)

- Au niveau des chiffres des Affections Longue Durée (ALD), il y a une prévalence significativement plus élevée de cas de diabète de type 2 (4726 pour 100 000 habitants contre 4259 au niveau national).
- Une proportion de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) importante : la proportion d'allocataires percevant l'AAH est plus élevée sur le territoire Entr'Allier, Besbre et Loire (4.1%) en comparaison à la moyenne régionale (2.7%) et nationale (2.9%).
- Des consommations de produits liés aux addictions dans la moyenne régionale :
 - **Chez les jeunes** : l'enquête ESCAPAD de 2017 indique que la région Auvergne-Rhône-Alpes est nettement au-dessus de la moyenne nationale concernant la consommation de tabac, d'alcool et de cannabis chez les jeunes de 17 ans.
- Le taux de Complémentaire Santé Solidaire (CMU) est supérieur aux taux départemental, régional et national (source : Rézone.fr)



Partant de ce constat, la Maison de santé de Varennes définit son **territoire d'intervention primaire** sur les 9 communes suivantes :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS
- Boucé	- 514
- Langy	- 276
- Montaigu-le-Blin	- 306
- Montoldre	- 638
- Rongères	- 568
- Saint-Gérand-de-Vaux	- 386
- Cindré	- 303
- Treteau	- 536
- Varennes-sur-Allier	- 3 561
TOTAL	7088

La charte adoptée par les professionnels de santé de la future MSP décrit le territoire couvert :

« Les professionnels de la MSP qui fonctionnent en mode libéral s'engagent à ce que toute demande de soins sur le territoire couvert par le professionnel trouve une réponse appropriée dans des temps conciliables avec l'état de santé de la personne concernée. Dans la mesure du possible, tout patient qui habite les communes ci-dessus recevra une réponse positive à sa demande de soins non programmés »

Territoire couvert par les médecins : les 9 communes citées ci-dessus

Territoire couvert par les infirmiers : leur territoire diffère de celui des médecins. Ils se déplacent sur les communes suivantes : Varennes-sur-Allier, Paray-sous-Briailles, St-Loup, Saint-Gérand-de-Vaux, La Ferté-Hauterive, Boucé, Créchy, Cindré, Langy, Montaigu, Rongères, Sanssat. Il faut cependant prendre en compte que d'autres cabinets infirmiers sont plus proches de Créchy et Saint-Gérand-de-Vaux, tandis qu'ils peuvent intervenir dans d'autres communes, par exemple Saint-Germain-des-Fossés et Billy pour la mise en place de dialyses péritonéales.

Territoire couvert par les pharmaciens : les 9 communes ci-dessus, mais ils captent aussi les habitants des communes avoisinantes.

Territoire couvert par les kinésithérapeutes/ostéopathes : les 9 communes ci-dessus, mais les patients viennent de 15 km autour de Varennes, voir plus loin

Territoire couvert par la podologue : à minima les 9 communes ci-dessus

Territoire couvert par la psychologue : au moins les 9 communes ci-dessus, mais étant spécialisée chez les enfants et adolescents, elle couvre un territoire plus vaste.

Territoire couvert par les chirurgiens-dentistes : ils soignent à minima les personnes de ces 9 communes, mais leur secteur est beaucoup plus vaste avec notamment des patients venant de Vichy/Roanne et Moulins pour tout ce qui est du domaine de l'orthodontie.

Concernant le **territoire secondaire**, c'est-à-dire les communes avoisinantes de celles citées ci-dessus, du « cas par cas » sera effectué, car les professionnels de santé sont bien conscients des difficultés à avoir accès à des soins de proximité sur le territoire varennois, notamment des consultations de médecine générale.

1.2 Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire

Etat des lieux de l'offre de soins de premier recours sur le bassin varenois

Profession	Nombre de professionnels	Densité territoire	Densité nationale	Age moyen	Évolution
Médecin	4 Actuellement seulement 2 médecins sont installés	1772 patients/médecins(4) Actuellement 3544 patients/médecins (2)	666 patients/médecins*	39	
IDE	10	708 patients/IDE	645 patients/IDE**	41	1 départ à la retraite dans 3 ans
Officine	2	3544 patients/pharmacie	3191 patients/pharmacie	45	
Psychologue	1	7088/ psychologue	3690 patients/psychologue*	36	
Dentiste	4	1772 patients/dentiste	1584,7 patients/dentiste***	48	
Kiné/Ostéo	2	2362 Patients/kiné	1408 patients/Kiné****	38	
Podologue	1	7088 patients/podologue	5000 patients/podologue*****	30	
Sage femme	1	7088 patients/SF	2222 patientes/ SF*****	42	
Orthophoniste	0	7088 patients/ orthophoniste	2617 patients/ Orthophoniste*****		

*Source : guide accès aux soins pays de la loire 2018

**Source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/densite-dinfirmiers-liberaux>

***Source : <https://fr.statista.com/statistiques/530038/nombre-pharmacies-par-habitants-par-pays-europe/>

****Source : https://solidariteessante.gouv.fr/IMG/pdf/Etat_des_lieux_de_la_demographie_des_chirurgiens_dentistes_decembre_2013.pdf

*****Source : https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Point_Stat_n_44.pf

*****Source : <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/professions-liberales/chiffres/2018/pedicure-podologue.pdf>

***** Source : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/etre-sage-femme/donnees-demographiques-de-la-profession/>

***** Source : <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=3274>

Le zonage ARS classe la commune de Varennes-sur-Allier en **Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)** qui correspond aux territoires les plus durement confrontés au manque de médecins. Les professionnels s'installant à Varennes peuvent donc prétendre à l'ensemble des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie ainsi qu'à des exonérations fiscales dans le cadre des **Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)**

source : https://www.auvergnerrhonealpes.ars.sante.fr/system/files/202001/20191029_ARS_ARA_Zonage_Med_Gen.pdf

Il y a **deux médecins généralistes** installés à Varennes, chacun dans un cabinet respectif. L'un est situé au *1 rue Jules Dupré, 03150 Varennes-sur-Allier*, et l'autre au *15 rue Claude Labonde 03150 Varennes-sur-Allier*. A partir du deuxième trimestre 2022, **deux nouveaux médecins** viendront s'installer.

Les kinésithérapeutes et dentistes sont propriétaires de leurs 2 bâtiments, situés au *19 rue de Vouroux 03150 Varennes-sur-Allier*, ils sont respectivement 3 collaborateurs par établissement (2 structures juridiques).

A cela s'ajoute **un dentiste seul** en cabinet libéral qui pratique l'orthodontie et dont le cabinet est situé au *24 rue Jean Jaurès 03150 Varennes-sur-Allier*. Enfin, un dentiste mutualiste qui consulte seul dans un bâtiment appêté par la COMCOM « Entr'Allier Besbre et Loire » au *19 rue de vouroux 03150 Varennes-sur-Allier*.

Les deux pharmacies : celle de Nicolas Beauvy situé au *23 rue de l'hôtel de ville*. Il est propriétaire de sa pharmacie et travaille avec un pharmacien collaborateur. Celle de Lauriane et François Roche, située *place de l'église*. Ils ont également une pharmacienne collaboratrice et sont propriétaires de leur bâtiment.

Le laboratoire d'analyses MAYMAT situé au *4 place du Champ de mars 03150 Varennes-sur-allier* est ouvert tous les matins de 8h à 12h du lundi au vendredi. Le samedi matin un système de ramassage de boîte est prévu en fin de matinée afin que les infirmiers déposent leurs analyses. Elles sont 3 employées sur la structure varennoise. Le Dr Siquier, médecin biologiste est responsable de la structure. Elle est présente 3 à 4 fois par semaine sur ce site.

Trois cabinets IDE à ce jour :

- 1- Marie-Hélène Gaudrat et Audrey Meunier, au *2 rue Beaupuy 03150 Varennes-sur-Allier*. Ce cabinet fonctionne en binôme se rendant disponible toute l'année. Pour le moment, elles ne souhaitent pas intégrer le futur bâtiment (mais ce n'est pas ferme et définitif).
- 2- Patricia Chinellato, Loïc Fayet, Audrey Baudon et Joel Sanchez, au *18 bis rue de la brunette, 03150 Varennes-sur-Allier*. Mme Chinellato s'occupe de l'organisation générale du cabinet afin de garantir la continuité des soins toute l'année. Ce cabinet souhaite intégrer la future MSP.
- 3- Sophie Da Costa, Sandra Guitton, Olivier Hetault et Pascaline Piessat, disposent de leur bureau au *19 rue de Vouroux 03150 Varennes-sur-Allier*. Ce cabinet souhaite intégrer la future MSP si les coûts le permettent.

Psychologue : actuellement, Anne-Sophie Buvat est installée dans le bâtiment de la COMCOM au *19 rue de vouroux 03150 Varennes-sur-Allier* et a une activité mixte : 50 % en cabinet libéral, et 50 % en activité salariée à Cusset. Elle est spécialisée dans la psychologie pour enfants et adolescents mais accepte tout public.

Podologue : Amélie Vermare reçoit ses patients dans le bâtiment de la COMCOM au *19 rue de vouroux 03150 Varennes-sur-Allier*. Elle travaille 8 demi-journées par semaine, et consulte également à domicile.

Spécialistes/soins secondaires :

Le Dr Antoine Delaume est urologue. Il consulte tous les mardis matin à Varennes et souhaite perpétuer cela au sein du futur bâtiment socle. Le reste du temps, il exerce à la polyclinique de la Pergola à Vichy.

L'EHPAD de Gayette est situé à Montoldre, commune voisine de Varennes, et a comme capacité :

- 155 places d'hébergement permanent indifférencié
- 12 places d'hébergement permanent dédiées à la prise en charge des personnes atteintes d'Alzheimer ou troubles apparentés.
- 3 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes
- 3 lits d'hébergement temporaire

Le docteur Philippe Mure intervient dans cette structure, le Dr Benoit Provent et le Dr Adeline Regnier se sont engagés à intervenir aussi dans l'établissement sous forme de temps salarié en plus de leur activité de médecine générale libérale. Le Dr Françoise Pradeau, actuelle médecin coordinatrice de l'EHPAD, prendra sa retraite en janvier 2022.

Les autres professionnels présents sont : un pharmacien salarié à 100 %, un kinésithérapeute salarié à 80 %, un neuropsychologue en plus du personnel soignant.

Le CCSA est localisé dans la mairie de Varennes. Un premier contact a été établi car ils côtoient plus les aides à domicile. Ils aimeraient coordonner leurs actions avec celles des professionnels de santé et communiquer efficacement.

ASPAH (Aide Service aux Personnes Agées ou Handicapées) est situé *5 bis rue du 4 septembre 03150 Varennes-sur-Allier*. Il a pour vocation d'assurer un ensemble de services de qualité au domicile des particuliers.

PMI : située au *2 rue de la gendarmerie 03150 Varennes-sur-Allier*. Le Dr Deghaye est le référent.

La Crèche Brin d'éveil accueille quotidiennement 19 enfants mais dispose aussi d'une place d'urgence. La directrice, Mme Astrid Chabarlin est très investie dans la prévention. Elle propose 2 types d'accueil : régulier (crèche) et ponctuel (halte-garderie). La structure est *rue Jules Dupré 03150 Varennes-sur-Allier*.

L'accès aux soins de second recours se fait principalement au niveau des établissements hospitaliers de Moulins et Vichy. Le CHMY (Centre Hospitalier de Moulins Yzeure) est situé à 30 km de Varennes, situé dans le même bassin intermédiaire, tandis que le CHV (Centre Hospitalier de Vichy) est à 25 km. Varennes est tout de même plus proche du bassin de vie de Vichy, les médecins participent à la PDSA de Vichy.

Il faut noter la présence d'un hôpital local « Cœur du Bourbonnais » avec une activité principalement de SSR à Saint-Pourçain-sur-Sioule, à 11 km de distance

1.3 Analyse des besoins de soins sur le territoire

Le territoire du bassin de santé Entr'Allier, Besbre et Loire, souffre d'un manque de professionnels de santé, surtout au niveau médical, et d'un accès au soin dans sa globalité (cf tableau : l'État des lieux de l'offre de soins de premier recours sur le bassin Varennois)

Les 2 médecins exerçant sur place ont plus du double de patients par rapport aux moyennes des patientèles au niveau national. Dans les territoires voisins, 2 médecins vont partir à la retraite sous 2 ans, sans avoir trouvé de remplaçant. Enfin, il a été présenté une population du territoire dont tous les indicateurs de morbi-mortalité sont au-dessus des moyennes régionale et nationale.

Le regroupement a donc pour objectif de renforcer l'attractivité de l'offre de soins par le mode d'exercice regroupé et pluridisciplinaire. Il part d'une envie de travailler ensemble pour proposer une offre de soins pérenne et de qualité à la population. Plusieurs tentatives, par le passé, de création de maison de santé ont eu lieu, mais toutes ont été infructueuses pour diverses raisons. L'installation prévue de 2 internes, dont une originaire de Varennes-sur-Allier, combinée avec l'arrivée de nouveaux pharmaciens dans chaque officine de la ville a permis de lancer une nouvelle dynamique et un projet concret de MSP.

2. PROJET PROFESSIONNEL

1.4 Structuration juridique / gouvernance

1.4.1 Création d'une association loi 1901

Au début, il a été difficile d'assimiler le concept de MSP à un projet différent d'un projet immobilier pour l'ensemble des professionnels et des acteurs politiques locaux partenaires. L'expérience de stage d'internat de médecine dans des MSP voisines de Varennes pour certains membres et l'apport lors d'une première réunion de l'expérience d'autres professionnels et membres de la FEMAS AURA a permis de mieux cibler ce concept. La création d'une association loi 1901, après une année de réunions et de réflexion a été la première étape permettant de structurer notre équipe.

Nom : ESPV, Equipe de Soins Primaire de Varennes

Siège social : 19 rue Vouroux, 03150 Varennes sur Allier

Numéro Siret : 89304650800014

Date de la constitution : 13/12/2020

Objet général extrait des statuts :

- Créer un réseau de soins primaires centré sur les patients
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins et médicaux et sociaux
- Améliorer la qualité des soins par un partage des savoirs professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur concerné de population par une communication adaptée et homogène
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle

Objectif : création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle labellisée sur le territoire de Varennes. Elle peut adhérer à des structures départementales, régionales, ou nationales.

Représentants

Président : Mr le Docteur Benoit PROVENT

Trésorier : Mr le Docteur en Pharmacie Mr Nicolas BEAUVY

Secrétaire : Mme Amélie VERMARE, Podologue

Vice-Président : Mr le Docteur Pierre-Marie MARIOTTINI

Secrétaire adjoint : Mr Régis DUMAS, Kinésithérapeute/Ostéopathe

Trésorier adjoint : Mr le docteur dentiste Christophe LAFARGE

Administrateur : Docteur en pharmacie Mr François ROCHE

Administrateur : Mme le docteur en pharmacie Laurianne ROCHE

Administrateur : Mr Loïc FAYET, Infirmier

Administrateur : Mme le Docteur en biologie Véronique SIQUIER.

Coordinatrice : Mme Cindy BOUVIER JAMBRUN

Périmètre de ses membres extrait des statuts :

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande de la moitié au moins de ses membres. Ses décisions sont valables à la condition qu'au moins la moitié de ses membres, dont le Président, soient présents; chaque administrateur peut représenter un autre administrateur, s'il est muni d'un pouvoir spécial à cet effet. Les votes sont émis à la majorité des membres présents ou représentés.

Toute décision du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal; celui-ci doit être revêtu de la signature du Président et d'un membre du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont recueillis sur un registre coté et paraphé par le Président ou le Secrétaire, tenu au siège de l'Association.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites. Seuls les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de ce mandat sont remboursables sur justificatifs. Les remboursements des frais justifiés sont approuvés par le Conseil d'Administration, le membre concerné par les dits frais ne prenant pas part au vote.

Rôle de ses organes de gouvernance : organisation des conseils d'administration, assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

1.4.2 Société de soins ambulatoires

Une **Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)** est envisagée dans un second temps après la labellisation afin de percevoir ultérieurement la rémunération prévue par l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.

1.5 Implantation géographique

La future MSP sera composée de :

1. Un bâtiment principal :

- En centre-ville, *rue Claudius Tury 03150 Varennes-sur-Allier*, qui accueillera le laboratoire d'analyses, le regroupement des deux pharmacies, 4 médecins généralistes, une podologue, une psychologue, deux cabinets infirmiers en plus de locaux communs dont une salle de réunion, un studio, une salle d'urgence.
- Cet ancien supermarché d'une surface de 1700 m² est la propriété de la COMCOM ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE qui sera porteur du projet immobilier : 200 m² seront réservés au laboratoire, 450 m² au regroupement des deux pharmacies, 800 m² pour les autres professionnels de santé. Une première réunion a eu lieu le 1^{er} juin 2021 afin que les acteurs de ce projet se rencontrent et travaillent conjointement. Les travaux de réhabilitation du bâtiment devraient débuter début 2022. Un premier cahier des charges a été transmis à Mme Nathalie Gillet, Directrice du pôle Services à la population.
- Un projet immobilier **axé sur le développement durable** est souhaité. Une réunion avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) a impliqué des membres de l'association et de la mairie et un premier rapport sera réalisé pour conseiller les différents partenaires du projet.

2. Les cabinets existants des dentistes, kinésithérapeutes/ostéopathes : situés au 19 rue de Vouroux, 03150 Varennes sur allier, qui regroupent actuellement 3 dentistes et 1 collaborateur, 3 kinésithérapeutes-ostéopathes et 1 collaborateur.
3. Le cabinet existant du dentiste Dr Fabrice Allagnat : situé au 24 rue Jean Jaurès, 03150 Varennes sur Allier
4. Le cabinet infirmier de Mme Gaudrat Marie-Hélène : avec sa collaboratrice Mme Meunier Audrey situé au 2 rue Beaupuy, 03150 Varennes sur allier

1.6 Liste des professionnels

Les tableaux qui suivent présentent les différentes catégories de professionnels libéraux signataires du projet de santé.

Liste des **professionnels de santé (professions médicales et auxiliaires médicaux tels que définis par le code de la santé publique) et psychologues concourant de manière permanente au projet de santé** :

Nom	Prénom	Profession	N°ADELI	N°RPPS	Nb de ½ journées travaillées par semaine	Localisation*
Allagnat	Fabrice	Dentiste	034008003	10001251635	10	Seul, 24 rue Jean Jaurès
Baudon	Ophélie	IDE	036081115		7	En groupe, bâtiment socle
Beauvy	Nicolas	Pharmacien	032005720	10001660637	11	Seul, bâtiment socle
Buvat	Anne-Sophie	Psychologue	039302468		5	Bâtiment socle
Chassot	Anne	Dentiste	034008847	10005215602019	6,5	En groupe, cabinet de ville
Chinellato	Patricia	IDE	036045839		5	En groupe, Bâtiment socle
Compton	Thomas	Kiné	037001013	10101254158	9,5	En groupe, bâtiment rue de Vouroux
Da costa	Sophie	IDE	036084093		8	En groupe, bâtiment socle
Dumas	Regis	Kiné/ostéo	037700275	10005547228	9	En groupe, bâtiment rue de Vouroux
Fayet	Loic	IDE	036088938		7	En groupe, bâtiment socle
Fradin	Patrice	Dentiste	03400793	10003593075	7	En groupe, bâtiment rue de Vouroux
Gaudrat	Marie-Hélène	IDE	036052884		9	En groupe, cabinet sur Varennes
Guitton	Sandra	IDE	036087732		8	En groupe, bâtiment socle
Hetault	Olivier	IDE				En groupe, bâtiment socle
Lafarge	Christophe	Dentiste	03400878	10003636429021	9	En groupe, bâtiment rue de Vouroux

Mariottini	Pierre Marie	Médecin	031030885	810100260768	8	bâtiment socle
Mathely	Cécile	Kiné	037700267	10005776496	9,5	En groupe, bâtiment rue de Vouroux
Meunier	Audrey	IDE	036092005		6	En groupe, cabinet sur Varennes
Mure	Philippe	Médecin	031024847	10003169207	10	bâtiment socle
Piessat	Pascaline	IDE	036084184		7	En groupe, bâtiment socle
Provent	Benoit	Médecin			9	bâtiment socle
Reignier	Adeline	Médecin			7	Bâtiment socle
Roche	François	Pharmacien	032005621	1000243814	12	En groupe, bâtiment socle
Roche	Laurianne	Pharmacien	032005621	10100124808	10	En groupe, bâtiment socle
Sanchez	Joel	IDE	036086973		7	En groupe, bâtiment socle
Siquier	Véronique	Médecin biologiste			4	Seule (sur Varennes) Bâtiment socle
Vermare	Amélie	Podologue	038001814	10006142334	8	Seul, bâtiment socle

* Il s'agit d'indiquer si le professionnel exerce au sein du bâtiment socle de la MSP (automatique pour les MSP monosites) ou au sein d'un autre site ; si site distinct du bâtiment socle, indiquer la commune d'implantation ainsi que le type de cabinet (groupe, individuel).

Liste des professionnels de santé assurant des **vacations** ou **consultations avancées** au sein de la MSP :

Nom	Prénom	Profession	N°ADELI	N°RPPS	Nb de ½ journées travaillées par semaine	½ journées concernées
Thibier	Stéphanie	Sage femme			0,5	
Delaume	Antoine	Urologue			1	

Liste des professionnels chargés du **fonctionnement administratif** et de la **coordination** de la MSP (secrétariat, coordonnateur, délégué à l'information médicale, comptable, etc.) :

Nom	Prénom	Fonction	Employeur(s)	Nb de ½ journées travaillées par semaine	Commentaires
Provent	Benoit	Médecin	0	1	
Bouvier-Jambrun	Cindy	Coordinatrice	ESPV	2	

Il faut souligner le fait que l'ensemble des professionnels de santé de Varennes sans exception a décidé de se regrouper au sein de l'équipe de soins primaires. Des rencontres ont été réalisées avec différentes structures médico-sociales du territoire (CCAS, EHPAD, PMI etc. voir 1.2) afin de créer du lien avec elles. Dans l'ensemble des structures, il y a une demande forte d'interaction avec les professionnels, ce qui se fera plus aisément au sein de l'association. Une ouverture a été faite avec d'autres professionnels du territoire d'autres villes voisines. Il y a eu peu de réponses pour l'instant, mais il est prévu de les rencontrer ou les solliciter s'ils le souhaitent dans le futur.

3. ACCES AUX SOINS

3.1. Accessibilité

○ Accessibilité géographique

Le futur bâtiment socle de la MSP se situe en plein centre-ville de Varennes-sur-Allier. C'est un ancien supermarché disposant de 1700 m² ainsi que d'un parking pouvant accueillir jusqu'à 60 voitures. Les personnes à mobilité réduite auront accès à tous les cabinets.

Une partie de sa cour est mitoyenne avec le futur centre d'habitation intergénérationnel des Frères Maristes, projet porté par la municipalité de Varennes, qui accueillera notamment des personnes âgées non dépendantes (facilité d'accès aux soins pour les « résidents »). Un lien étroit avec la municipalité et la COMCOM a été créé, facilité notamment par les campagnes de vaccination covid, et se matérialisera par ces 2 projets voisins géographiquement.

Le local de la MSP disposera de 2 parties indépendantes afin d'accueillir le nouveau regroupement des pharmacies de Varennes et le laboratoire d'analyse. Cela permettra de profiter du parking et d'un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite, tout en renforçant le lien avec les autres professionnels à proximité.

Une salle de réunion sera prévue afin de permettre aux professionnels de santé de disposer d'un lieu à cette fin et aussi pour les formations, préparation à l'accouchement, séances d'éducation à la santé....

Il y a une gare SNCF proche de la maison de santé permettant de créer du lien avec Vichy, Moulins, Clermont. La mairie travaille actuellement sur un projet de location de vélo/trottinette électrique afin de faciliter les déplacements de tous les usagers ferroviaires vers le centre-ville (en l'absence d'autres transports en commun actuellement).

○ Accessibilité financière

La MSP est en secteur 1 pour tous les professionnels. Il n'y a donc pas de dépassements d'honoraires. De plus, le tiers payant sera pratiqué.

○ Accessibilité sociale

La MSP s'engage à ne pas pratiquer de discrimination de quelque sorte que ce soit. De ce fait, la charte suivante a été adoptée par les professionnels de santé :

Chaque usager a droit au respect et à la dignité quel que soient ses origines et sa situation socio-économique. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

La proximité géographique du CCAS favorisera une meilleure communication avec les services sociaux et des réunions de concertation notamment pour des maintiens à domicile.

3.2. Actions de prévention et missions de santé publique

Un **projet d'Activité Physique Adaptée (APA)** est envisagé, intéressant notre équipe comprenant notamment 3 kinésithérapeutes spécialisés en ostéopathie et un médecin généraliste futur diplômé de médecine manuelle ostéopathie. De plus, la mairie envisage au sein du bâtiment des frères maristes la création d'un espace d'équipement sportif ou encore un parcours santé dans les jardins. Des contacts ont été établis avec le DAPAP, l'EPGV et le CREPS. Des sessions d'activités physiques adaptés pourrait être proposées aux seniors.

L'addictologie au tabac étant supérieur à la moyenne nationale sur la commune, une association avec le CHMY (Moulins) peut être envisagée afin de proposer de l'Éducation Thérapeutique « **Sevrage tabagique** » aux Varennois. De même plusieurs programmes d'éducation sont dispensés au CH Vichy et CHMY, Varennes étant respectivement à 31 et 39 km, des sessions ETP (Education Thérapeutique du Patient) pourront être dispensées dans les locaux de la future MSP (en accord avec l'ARS).

La **prévention bucco-dentaire** est une véritable mission de santé publique, mais le temps manque à nos chirurgiens-dentistes. Une action de prévention est en train d'être réfléchi entre dentistes, infirmiers et pharmaciens afin que cette éducation dentaire puisse être mise en place dans les écoles maternelles, primaires, collèges et lycées du territoire. (Cf annexe 1)

3.3. Horaires d'ouverture et organisation des soins

○ *Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation*

La MSP sera ouverte toute l'année vacances scolaires incluses, du lundi au vendredi de 8h à 20h, ainsi que le samedi matin de 8h00 à 12h00. Ces horaires peuvent varier en fonction des demandes.

- Orientation des patients : une réponse adaptée à chaque demande sera apportée sur les mêmes horaires d'ouverture cités ci-dessus par un professionnel d'un des 3 sites de Varennes. Un site internet est envisagé afin de clarifier au mieux cet accès pour les patients.
- Le secrétariat médical : un accueil physique est prévu de 9h à 12h et de 14h à 18h. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible sur ces mêmes horaires. Une réflexion est en cours avec un secrétariat à distance afin d'être joignable en continu sur la journée. D'autres professionnels sont intéressés pour partager le secrétariat ce qui permettrait potentiellement d'élargir l'accessibilité horaire. Il est difficile d'envisager une organisation pérenne parce que 2 des 4 médecins ne sont pas installés. Des solutions ont été imaginées pour simplifier au mieux l'accès téléphonique de la MSP, notamment pour que les autres professionnels puissent joindre facilement et prioritairement le secrétariat.

- Consultations médicales : les consultations sont prévues du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 19h30. Plusieurs réunions ont eu lieu entre les médecins pour répondre au mieux aux demandes des patients. Le Dr Daniel Laporte est un médecin remplaçant qui consulte tous les mercredis après-midi (à la place du Dr Philippe Mure) et les samedis matin (à la place du Dr Pierre Marie Mariottini).
- Pharmacie : elle sera ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
- Kinésithérapeutes : le cabinet est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8h à 20h, et le samedi matin de 8h15 à 15h. La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou physiquement avec les secrétaires.
- Dentistes : ils sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 19h15 et le samedi de 9h à 13h. La prise de rendez-vous se fait par téléphone et via la secrétaire.
- Podologue : elle gère la prise de rendez-vous, et propose des créneaux du lundi au mercredi de 8h15 à 18h30 et idem le vendredi, sauf pendant ses congés.
- Psychologue : elle reçoit ses patients le lundi et vendredi de 9h à 20h et le mercredi de 14h à 20h. La prise de rendez-vous se fait par téléphone et via doctolib, travaillant seule elle ferme pendant ses congés.
- Infirmiers : les 3 cabinets sont joignables 7j/7 365j/an. La prise de rendez-vous s'effectue via leur ligne téléphonique.

Un affichage extérieur et intérieur dans les salles d'attente sera mis en place rappelant :

- les jours et les horaires d'ouverture
- le numéro de téléphone du secrétariat
- le numéro du médecin et pharmacie de garde pour le week-end

○ *Accès à des soins non programmés*

Chaque jour les médecins prévoient des plages de soins programmés (renouvellement...) mais aussi des plages de soins non programmés :

- Prise en charge des pathologies aiguës le jour-même
- Les « urgences vitales » restent gérées par les urgences et le SAMU, mais une salle d'urgence sera à disposition dans la MSP afin de pratiquer des gestes ou prise en charge adaptée (sutures, monitoring...).

Pour le moment, l'organisation retenue est une alternance de soins programmés/non programmés pour certains médecins, et des plages horaires définies et dédiées dans la journée pour d'autres. Dans les deux cas, les plages d'accès aux soins non programmés sont ajustées en fonction de la demande afin de ne pas laisser des patients sans solution.

Chaque médecin gère ses patients qui nécessitent un rendez-vous non programmé, sauf en cas d'absence imprévue. Dans ce cas, l'organisation de ces consultations a été anticipée afin d'orienter les patients vers un confrère dédié (cf. permanence des soins).

○ *Accès à des spécialités ou techniques particulières*

Une **sage-femme** de la MSP de Saint-Pourçain est intéressée pour venir consulter à Varennes deux mardis matin par mois.

Le docteur Antoine DELAUME, **médecin urologue** consulte une matinée par semaine sur Varennes sur Allier. Il consultera dans le bâtiment socle pour plus de coordination avec les médecins.

La MSP aimerait proposer des services innovants avec notamment la **télé-médecine** sur le site de Gayette, le matériel étant déjà acheté par l'EHPAD mais non utilisé pour le moment. Un partenariat pourrait être envisagé entre l'établissement public et les libéraux pour permettre l'accès à certains soins spécialisés.

L'achat d'un **échographe** sur le site principal est envisagé, pour la pratique de certains médecins généralistes intéressés et pour permettre à certains spécialistes de pouvoir plus facilement venir consulter à Varennes.

Une partie de l'équipe souhaite mettre en place un **système de stérilisation commune** en utilisant les autoclaves qui seront déjà présents sur site (podologue, médecin...) afin de limiter quand cela est possible le matériel à usage unique. Ce versant écologique des pratiques sanitaires sera en cohérence avec la rénovation du bâtiment qui se veut axée sur le développement durable. (cf .annexe 2).

○ *Continuité des soins en l'absence du médecin traitant*

La continuité des soins est un devoir de tout professionnel de santé, comme le rappellent les dispositions de l'article L6315-1 du code de la santé publique sous le chapitre V intitulé "Continuité des soins en médecine ambulatoire".

« La continuité des soins aux malades est assurée quelles que soient les circonstances. Lorsque le médecin se dégage de sa mission de soins pour des raisons professionnelles ou personnelles, il doit indiquer à ses patients le confrère auquel ils pourront s'adresser en son absence. »

Actuellement, les 2 médecins en place s'organisent pour être mutuellement présent en cas d'absence de leur confrère. Ils anticipent cela avec le Dr Daniel Laporte, pour des absences de plusieurs jours. Les soins non programmés du jour (ex : ½ journée habituelle de repos du médecin) sont effectués par le médecin restant.

L'objectif de la MSP est de fonctionner avec au moins 4 médecins titulaires, ce qui permet d'envisager une nouvelle organisation. Chaque médecin, quand il consulte sur une journée s'occupera de sa patientèle pour les soins non programmés notamment, sauf entente préalable avec un confrère. En cas d'absence sur une demi-journée par exemple, il y a des accords pour **prendre en charge les soins non programmés du médecin absent**.

Un **agenda partagé** sera établi pour faciliter cette organisation entre les différents médecins et secrétaires. Un **logiciel commun** à tous les professionnels de la MSP facilitera les transmissions entre médecins titulaires et remplaçants notamment.

La **gestion des congés** se fera grâce à des remplacements ou grâce aux autres médecins présents sur de courtes périodes.

3.4. Permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Les médecins de Varennes participeront au tour de garde instauré par l'AMLAPS, qui est déjà mise en place au niveau départemental. Les consultations seront réalisées à la Pergola.

Les infirmiers assurent la continuité des soins entre eux.

Les pharmaciens assurent une continuité de l'ouverture des pharmacies toute l'année. Ils font partie du système de permanence locale en partenariat avec les autres pharmacies du secteur. Une fois regroupés, cela ne changera pas leur permanence.

Les kinésithérapeutes/ostéopathes assurent également la continuité des soins entre eux. Ils sont regroupés dans le même cabinet et fonctionnent avec un collaborateur afin de répondre à la demande en cas d'absence.

La podologue et la psychologue communiquent avec leurs collègues environnants. En cas de congés : elles consultent leurs messages et orientent vers un confrère si le besoin ne peut pas attendre leurs retours.

Les dentistes assurent la continuité des soins entre eux afin de voir « les petites urgences » dans la journée. Ils assurent également leur garde du dimanche matin imposée par l'ordre des dentistes.

4. TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

4.1. Organisation de la coordination

Le Dr Provent Benoit assure le leadership, et Cindy Bouvier Jambrun assure les tâches de coordination dans l'équipe de soins. Elle est délogée à raison d'une journée par semaine et sera présente tous les mardis. Elle est missionnée pour être la référente de la MSP mais aussi de toutes les institutions et partenaires extérieurs (ARS, Comcom, Mairie, FEMASAURA, autres professionnels...).

Une des difficultés du départ du projet a été le fait que leader et coordinatrice n'étaient pas installés à Varennes. Le contexte sanitaire avec l'obligation de réunions à distance pendant de longs mois a été aussi un obstacle important. Grâce à la bonne entente de l'ensemble des membres de l'équipe et une présence accrue en réunion (au mois 50 % des 25 professionnels à chaque fois), de multiples rencontres, entretiens, et l'installation des nouveaux pharmaciens très impliqués dans ce projet, ces difficultés ont pu être surmontées.

Une salle de réunion dont la capacité peut accueillir tous les professionnels de l'association est prévue dans la MSP. Ce lieu se veut convivial et fédérateur. Le rythme des réunions reste à déterminer. Certains professionnels de Varennes ont déjà pour habitude de déjeuner une fois par semaine ensemble. L'emménagement dans le futur bâtiment facilitera beaucoup la mise en place de :

- Réunions entre médecins afin d'échanger sur des cas précis
- Réunions pluriprofessionnelles : pour faciliter le parcours patient
- Réunions d'association et secrétariat pour discuter du fonctionnement et de l'organisation du site ainsi que des structures juridiques.

L'utilisation d'un **logiciel commun agréé ASIP 1 ou 2** sera une étape importante pour coordonner les différents acteurs. Il sera choisi et utilisé au début de l'année 2022. Un premier contact a été pris avec 3 fournisseurs.

Conjointement au projet de santé, un questionnaire (**annexe 3**) a été effectué et distribué à toute l'équipe de soins primaires afin de répertorier les compétences et les envies de chacun. Ce questionnaire a été adapté pour chaque profession. Il ressort qu'il existe plusieurs aptitudes spécifiques au sein de chaque profession (soins et plaies IDE, ostéopathie chez un médecin et des kinésithérapeutes...), et que la **mise en valeur de ces compétences au sein de l'équipe** permettra de renforcer la diversité des profils professionnels et d'enrichir l'offre de soins.

4.2. Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes

Selon les cas :

- **Réunion non programmée et urgente** : dans la semaine
- **Réunion programmée non urgente** : les cas complexes qui nécessitent une coordination particulière, médicale ou médico-sociale, seront discutés mensuellement pour déterminer des objectifs de prise en charge : le premier mardi du mois de 13h à 14h
- **Réunion informelle** : quasi-quotidienne entre médicaux et paramédicaux

L'organisation de ces réunions sera actualisée au fur et à mesure du temps lorsque l'ensemble des professionnels sera installé à Varennes et que le bâtiment socle sera prêt.

4.3. Élaboration de protocoles pluriprofessionnels

Des groupes de travail vont être organisés avec les professionnels de la maison de santé autour de sujet médical et médico-social. L'objectif est de rédiger des protocoles répondant à la problématique du territoire de soins. Cela comporte notamment 4 axes de travail majeur :

1. Les addictions
2. Le vieillissement de la population
3. Les maladies cardio-vasculaires
4. Un taux de diabète élevé

Ces protocoles seront rédigés selon les recommandations de la HAS. Une réflexion commune a d'ores et déjà permis d'élaborer une ébauche de 3 premiers protocoles (cf annexe 4)

- 1- La surveillance des plaies : travail médecin/infirmier/pharmacien
- 2- Mal perforant plantaire : podologue/médecin/infirmier/pharmacien
- 3- La surveillance des anticoagulants (AVK) : médecin/infirmier/laboratoire/pharmacien (en cours de rédaction)

Les protocoles seront évalués à un an via des indicateurs afin d'optimiser la prise en charge et le parcours patient.

Il y aura une réflexion sur les protocoles axés sur les compétences particulières à notre équipe, en particulier les pathologies de l'appareil locomoteur, la posturologie ou encore l'ergonomie au travail, sujets qui demandent une coordination entre de nombreux intervenants auprès du patient.

4.4. Coopérations interprofessionnelles

Il y a une recherche d'informations sur les infirmiers du réseau ASALEE ou encore les assistants médicaux qui sera effectuée par les médecins.

Les infirmiers en particulier craignent une baisse d'activité du fait de la présence du laboratoire au sein du bâtiment socle. Il y a une réflexion d'équipe pour développer de nouvelles activités en rapport avec les 3 cabinets de Varennes, même si cela sera certainement compensé par l'installation des 2 médecins supplémentaires. Des réunions supplémentaires avec des instances ou d'autres professionnels d'autres territoires permettront de mieux échanger par rapport à ces problématiques.

4.5. Coordination avec les professionnels et structures extérieures

- **Avec les services sociaux**

Avec la genèse du projet de santé, des rencontres s'organisent actuellement entre les services sociaux (PMI, CCAS...) et la coordinatrice afin de faciliter la communication entre les différents acteurs.

- **Avec le CHV et le CHMY**

Les médecins participent à la PDSA mise en place par l'AMLAPS.

Pour la psychiatrie, Varennes dépend du CMP de Vichy. Actuellement, aucune coordination n'existe avec cette structure.

Les 2 médecins non installés ont fait récemment leurs stages dans l'Allier pendant 3 ans, créant des liens avec des spécialistes des 2 hôpitaux.

- **Avec les autres MSP**

Pour la mise en place du projet de santé, nous avons organisé des rencontres Infirmiers avec l'équipe de la MSP de St Pourçain-sur-Sioule, située à 11 km.

Les 2 médecins non installés ont noué des relations avec les MSP de Saint-Pourçain-sur-Sioule, Lapalisse, Bellenaves entre autres, grâce à leurs stages respectifs.

Nous entretenons des relations privilégiées avec Marie-Béatrice Venturini-Lenoir, responsable du pôle accueil de nouveaux professionnels de santé du département.

- **Le Volet de Synthèse Médicale (VSM)**

Le VSM permettra via le système d'information partagée, de connaître rapidement les informations nécessaires à la prise en charge d'un patient quand il ne sera pas reçu par son médecin traitant.

Les lois du Ségur santé 2022 veulent accentuer la numérisation du système de santé, et si des passerelles fiables et simples existent avec les espaces santé numériques des patients, il sera certainement réalisé un travail pour faciliter la transmission des informations même aux professionnels extérieurs à la MSP (DMP).

4.6. Formation, qualité, recherche

- *Accueil de futurs professionnels*

- Le kinésithérapeute-ostéopathe Régis Dumas est maître de stage et reçoit des étudiants de dernière année en ostéopathie. Il enseigne par ailleurs à l'IFSO de Vichy (institut de formation supérieure d'ostéopathie)
- Le Dr Benoit Provent, et le Dr Adeline Regnier souhaitent devenir maître de stage pour former les externes et des internes. Le Dr Philippe Mure envisage également d'accueillir des étudiants au sein de la future structure
- Le chirurgien-dentiste Christophe Lafarge, aimerait devenir maître de stage.

Afin de faciliter la venue de ces étudiants, un studio est prévu dans la future MSP. Ce dernier se doit d'être meublé, chaleureux et convivial.

○ ***Formation continue des professionnels de la MSP/CDS***

La création de la future MSP (bâtiment et exercice coordonné) sera la parfaite configuration pour organiser des formations pluriprofessionnelles, discussion autour de cas complexes, voir groupes de pairs en partenariat avec d'autres MSP si besoin.

○ ***Recherche***

Nous souhaitons développer au sein de la MSP la recherche clinique.

Ce projet est initié par Régis Dumas (kinésithérapeute et ostéopathe possédant un diplôme universitaire de recherche clinique) et Adeline Regnier (médecin généraliste).

L'objectif premier serait d'établir un diagnostic local autour des affections ostéoarticulaires par la mise en œuvre d'un recueil structurel des informations cliniques par les différents acteurs de santé. L'analyse statistique de ces données nous permettrait d'établir ou non des corrélations avec des milieux socio-professionnels.

Dans un second temps, nous pourrions nous appuyer sur les résultats obtenus pour établir des protocoles de prise en charge pluridisciplinaires au plus proche de la réalité de notre territoire. Les bénéfices attendus seraient entre autres l'optimisation de l'offre de soins, la réduction du temps de récupération des patients et la réduction du coût financier global de la prise en charge du patient.

La mise en œuvre de ces protocoles ainsi que leur efficacité feront eux aussi l'objet d'une recherche clinique (études prospectives et rétrospectives, utilisation d'outils comme des questionnaires...). Les bénéfices attendus seraient entre autres l'amélioration des prises en charges en fonction des résultats, la mise en place d'une prophylaxie adaptée et la diffusion de cette prophylaxie au cas par cas ou en entreprise.

○ ***Démarche qualité***

Un questionnaire à destination des futurs usagers (cf. **Annexe 5**) a été établi avant la création de la MSP. Nous cherchons à obtenir des idées par rapport au bâtiment, aux salles d'attente, aux informations importantes selon les patients. Il sera par la suite envisagé, selon les retours de pérenniser cet apport des usagers dans le système de la MSP, sous forme d'association, de réunion spécifique...

Les membres de l'ESPV ont été invités à une première réunion du **comité de pilotage du Contrat Local de Santé** de la communauté de communes. Nous utilisons leur réseau de diffusion et de récolte de données pour établir ce premier sondage, et cela nous permet de participer aux actions organisées par ailleurs autour de la santé par les différents agents.

5. DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION

5.1. Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP/CDS

Comme déjà évoqué plus haut, **l'utilisation d'un logiciel agréé ASIP 1 ou 2** dont le choix sera fait en commun par les professionnels de santé va être réalisé début d'année 2022.

Pour choisir au mieux ce logiciel, des présentations de 3 systèmes d'information préalablement sélectionnés, seront proposées à l'équipe afin qu'elle puisse faire un choix éclairé.

Un **site internet** est envisagé pour faciliter les informations sur les prises de rendez-vous, comment s'adresser à chaque professionnel, voire diffuser des messages de santé publique.

L'agenda partagé par les médecins sera numérique et facilitera l'accès à la prise de rendez-vous pour les patients.

5.2. Accès du patient à ses données médicales

Le fichier informatique constitué est déclaré à la CNIL. Le patient a un droit d'accès et de rectification. Les informations médicales ne peuvent être partagées qu'entre les professionnels de santé intervenant dans la prise en charge et la continuité des soins du patient.

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 affirme le droit d'accès direct du patient aux informations de santé qui le concernent.

Le dossier du patient doit permettre le partage des informations entre les différents professionnels de santé. C'est l'élément essentiel de la qualité, de la continuité et de la coordination des soins. Il est le témoin d'une organisation centrée autour du patient

Les patients sont informés du partage des informations par affichage présent en salle d'attente, ils ont cependant le **droit de s'y opposer** en le notifiant à leur médecin traitant.

5.3. Modalités de partage des informations de santé

o Entre les professionnels de la MSP/CDS

Le partage des informations est systématique entre les médecins généralistes après accord du patient. Il en est de même avec les autres professionnels de santé, chacun par son entrée spécifique prévue par le logiciel (accès aux informations qui l'intéressent), les échanges étant donc protégés.

o Avec les autres acteurs du territoire

Le partage des informations se fera par messagerie sécurisée (MONSISRA...) autant que possible.

5.4. Gestion et exploitation des données cliniques

La MSP de Varennes effectuera régulièrement des requêtes sur son SI pour obtenir des données dans le cadre des ROSP et de l'accord Conventionnel Interprofessionnel.

* * *

« Ce projet de santé est signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé » (article L. 6323-3 du code de la santé publique)

Projet de santé établi en date du :

Signatures :

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

Nom / Prénom
Profession

ANNEXE 1
MISSION DE SANTE PUBLIQUE :
LA PREVENTION DENTAIRE

Titre du protocole/Mission de santé publique: Amélioration de l'hygiène bucco-dentaire

Thème listé sur annexe 3 de l'ACI **non**
Lequel :

Maison de santé de Varennes sur Allier

Date de la création initiale du protocole par l'équipe : 1 Octobre 2021

Délai prévu avant l'évaluation du protocole par l'équipe de la MSP : 12 mois

Date(s) de modification(s) effectives(s) du protocole : chaque année

Dernière date de validation par l'équipe du protocole en cours :

Membres du groupe de travail ayant participé à l'élaboration (écriture) de ce protocole : Christophe Lafarge, Chirurgien dentiste/ Loic Fayet, Infirmier

Référent(e)s de ce protocole, personnes ressources : Christophe Lafarge

Liste des professionnels de la MSP adhérant à la prise en charge:

- Christophe Lafarge, Chirurgien Dentiste
- Loic Fayet, Infirmier
- Nicolas Beauvy, Pharmacien
- Lauriane Roche, Pharmacien
- François Roche, Pharmacien

Liste éventuelle du(es) professionnel(s) extérieur(s) à la MSP mais signataire(s) du projet de santé et/ou adhérant à la prise en charge après information et consentement du patient sur le partage des données médicales nécessaires.

Pas lieu

Problématique

L'hygiène dentaire peut être significativement améliorée , de manière générale ,dans la population concernée par la MSP. Ce déficit entraine des conséquences diverses :

- conséquences médicales : liens entre santé buccodentaire et diabète / pathologies cardio-vasculaires/pathologies articulaires etc
- surconsommation de soins dentaires avec 2 conséquences : cout pour la collectivité et encombrement des cabinets dentaires

Objectif général

l'objectif est d'améliorer l'hygiène bucco-dentaire en renforçant l'apprentissage aux bonnes pratiques auprès des enfants et des adolescents , en intervenant au sein des écoles primaires , collèges et lycée de territoire .

Objectifs secondaires (opérationnels)

Patients concernés

enfants et adolescents de cours préparatoire aux classes de terminale

Rôle de chaque intervenant et coordination des intervenants impliquant plusieurs catégories de PS de l'équipe

dentiste et IDE : interventions en classe , en coordination avec les enseignants , avec matériel pédagogique

Echanges entre professionnels et/ou en réunions de concertation pluriprofessionnelles

échanges entre CD de la MSP pour évaluer l'efficacité du protocole mis en place

Fréquence des réunions

Une fois par an

EVALUATION

-évaluation au cabinet au cours des contrôles trisannuels initiés par les différentes caisses d'assurance maladie

-évaluation du nombre d'urgences induites par un défaut d'hygiène

Bibliographie, références scientifiques

UFSBD

Annexes avec la liste des documents associés

Liste des actions

Lieu de consultation du protocole pluriprofessionnel, des annexes

Fichier informatique sur le dossier « Commun » sur le serveur sécurisé de la MSP

ANNEXE 2

LA STERILISATION COMMUNE

Objectifs régionaux de référence au PRS	Plan Régional santé-environnement Auvergne-Rhône Alpes 2017-2021 : Pour un environnement favorable à la santé. « contribuer à la réduction des principaux facteurs de risque pour la santé des auvergnats »
Principaux éléments du diagnostic territorial	
Finalité / objectif général du projet	Limiter l'utilisation du matériel à usage unique et s'inscrire dans une démarche éco-responsable via la stérilisation
Objectif opérationnel	-Sonder tous les professionnels potentiellement intéressés par ce dispositif -Faire une étude pour cibler le matériel/marque souhaitée et le cout que cela engendre pour l'association -Intégrer une pièce de stérilisation au projet immobilier
Description de l'action	Investir dans un autoclave et mutualiser cet investissement
Public bénéficiaire	Médecins, podologue
Territoire couvert	Varennes sur Allier
Partenaires	
Leviers / Freins	Leviers : Aspect écologique et collective Freins : Le prix
Calendrier : - début de l'action - étapes clés - fin prévisionnelle	<i>Octobre 2021</i> <i>Mars 2023</i>

ANNEXE 3

QUESTIONNAIRE PROFESSIONNEL DE SANTE



1-IDENTITE :

Profession : Médecin Généraliste

Age :

Numéro Adéli :

Numéro RPPS :

Adresse :

Tel :

Mail :

Lieu d'exercice :

Travail seul ou en groupe :

Nombre de 1/2j travaillées par semaine :

Structure juridique :

2- ACCES AUX SOINS

-Patientèle

Zone d'activité : 10km / 20 km/ autre :

-Quel est votre délai de prise de Rendez vous :

Pour une urgence :

Pour du chronique :

-Quels sont vos horaires d'ouvertures :

-Vous arrangez-vous avec un confrère lors des fermetures ? Vacances ? si oui comment ?

-Comment peut-on vous joindre : Téléphone/ secrétariat/doctolib/ autre :

-Avec quel logiciel informatique travaillez-vous ?

-Organisez-vous des actions de préventions et missions de santé publique ? (Dépistage, campagne de vaccination...)

Si oui, lesquels ?

-Avez-vous un « territoire » d'actions ?

3- TRAVAIL EN EQUIPE PLURIPROFESSIONNEL

-Communiquez-vous avec d'autres PS de Varennes : Oui/ Non

Si oui : Quotidiennement/ 1x/sem / 1x/mois /occasionnellement

Si non : Pourquoi :

-Comment communiquez-vous : Téléphone/ mail/ courrier/ messagerie instantanée/ autre :

-Avez-vous actuellement un manque de matériel ? Oui/ Non

Si oui est ce pour cause d'impossibilité d'achat ?

ANNEXE 4

LES PROTOCOLES

Titre du protocole : Prise en charge du mal perforant plantaire

Thème listé sur annexe 3 de l'ACI oui

Lequel : Patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le maintien à domicile doit être conforté: sujets âgés fragilisés (isolement, dénutrition, etc.), plaies chroniques (escarres, ulcères veineux ou mixtes, plaies du diabétique), patients poly-pathologiques, soins palliatifs, suivi post AVC, etc.

Maison de santé de Varennes-sur-Allier (03150)

Date de la création initiale du protocole par l'équipe : 1^{er} octobre 2021

Délai prévu avant l'évaluation du protocole par l'équipe de la MSP : 12 mois

Date(s) de modification(s) effectives(s) du protocole : chaque année

Dernière date de validation par l'équipe du protocole en cours :

Membres du groupe de travail ayant participé à l'élaboration (écriture) de ce protocole
Vermare Amélie (podologue), Regnier Adeline (médecin)

Référent(e)s de ce protocole, personnes ressources
Vermare Amélie

Liste des professionnels de la MSP adhérant à la prise en charge
Podologue, médecin, infirmier, pharmacien, kinésithérapeute

Liste éventuelle du(es) professionnel(s) extérieur(s) à la MSP mais signataire(s) du projet de santé et/ou adhérent à la prise en charge après information et consentement du patient sur le partage des données médicales nécessaires.

Pas lieu

Problématique

- Dans le territoire le taux de personnes ayant plus de 65 ans est plus élevé que la moyenne nationale et il y a une prévalence significativement plus élevée de cas de diabète de type 2 (4726 pour 100 000 habitants contre 4259 au niveau national).
- Le pied diabétique constitue un problème important de santé publique de part la fréquence des atteintes et leurs répercussions sur les plans humain, social et économique.
- Les lésions du pied toucheront un jour ou l'autre 15 % des patients diabétiques.

Objectif général

Prévenir le risque d'installation de plaie chronique
Prendre en charge efficacement les plaies déjà existantes
Eviter les hospitalisations
Eviter les amputations

Objectifs secondaires (opérationnels)

Réaliser de la prévention

Patients concernés

Patients diabétiques

Rôle de chaque intervenant et coordination des intervenants impliquant plusieurs catégories de PS de l'équipe

- MG : identification d'un déséquilibre glycémique, d'une neuropathie, d'une artériopathie, d'une plaie, orientation spécifique et éducation thérapeutique
- IDE : identification de plaies et leurs prises en charge à domicile par la réalisation des pansements, ainsi que l'identification d'un déséquilibre glycémique et éducation thérapeutique
- Pharmacien : pansements spécifiques, orthèse, chaussures thérapeutiques adaptées, éducation thérapeutique (équilibre glycémique, testeur glycémie ...)
- Podologue : bilan podologique, mise en place de correction, éducation thérapeutique
- Kinésithérapeute : Limitation réduction du périmètre de marche, adaptation du patient au matériel orthopédique de décharge

Echanges entre professionnels et/ou en réunions de concertation pluriprofessionnelles

- Le dossier de chaque patient est traité en RCP réunissant les acteurs concernés.
- Appel téléphonique pour une prise en charge rapide avec créneaux de consultations médicales et podologiques urgents.
- Suivi photographique entre Infirmiers-médecins-podologues (logiciel médical commun).
- Consultation rapide en centre spécialisé plaies et cicatrisation à la moindre alerte (Pôle métabolique CH Vichy : téléphone rouge 04-70-97-22-13)

Fréquence des réunions

Une fois par trimestre

Evaluation

- Nombre de patients identifiés et pris en charge
- Nombre de plaie en voie de guérison ou guérit
- Nombre d'avis spécialisé et d'hospitalisation en lien avec un ulcère plantaire
- Pourcentage de patient diabétique ayant bénéficié d'une consultation podologique en fonction du niveau de graduation du risque diabétique (d'après recommandation HAS 2020)
 - >grade 0 : dépistage annuel du risque podologique
 - >grade 1 : consultation semestrielle
 - >grade 2 et 3 : consultation trimestrielle voire plus
- Pourcentage de patient vu dans les 10 jours suivant la pose d'une orthèse (d'après recommandation HAS 2020)

Bibliographie, références scientifiques

- Le pied de la personne âgée : approche médicale et prise en charge thérapeutique en pédicurie-podologie, HAS, novembre 2020. Lien internet : https://www.has-sante.fr/jcms/c_272462/fr/le-pied-de-la-personne-agee-approche-medicale-et-prise-en-charge-de-pedicurie-podologie
- BOUTOILLE D., LEAUTEZ S., MAULAZ D., KREMPF M., RAFFI F. Infections bactériennes cutanées et ostéo-articulaires du pied diabétique. La Presse Médicale, 2000, 29: 387-400.

Lieu de consultation du protocole pluriprofessionnel, des annexes

Fichier informatique sur le dossier « Commun » sur le serveur sécurisé de la MSP

Protocole de prise en charge et suivi des plaies de la personne âgée en milieu rural

Thème listé sur l'annexe 3 de l'ACI :

Patient complexe ou en perte d'autonomie pour lequel le maintien à domicile doit être conforté.

Maison de santé de Varennes Sur allier

Date de la création initiale du protocole par l'équipe :

le premier octobre 2021

Délai prévu avant l'évaluation du protocole par l'équipe de la MSP :

12 mois

Date de modification effective du protocole :

chaque année

Date de dernière validation pas l'équipe du protocole en cours :

pas encore validé.

Membres du groupe de travail ayant participé à l'élaboration du protocole :

Ophélie Baudon, Laurianne Roche, Pierre-Marie Mariottini

Référents de ce protocole, personnes ressources :

Ophélie Baudon, Laurianne Roche, Pierre-Marie Mariottini

Liste des professionnels de la MSP adhérant à la prise en charge :

Pierre-Marie Mariottini, Philippe Mure, Benoit Provent, Adeline Regnier(médecins)
Ophélie Baudon, Patricia Chinellato, Loic Fayet, Joël Sanchez, Pascaline Piessat, Olivier Hétault, Marie Hélène Gaudrat, Sophie Da Costa, Audrey Meunier, Sandra Guitton (infirmiers)
Amélie Vermare (podologue)
Nicolas Beauvy, François et Laurianne Roche (pharmaciens)

Liste des professionnels extérieurs à la MSP mais signataires du projet :

Spécialistes hospitaliers pour expertise si besoin.

Problématique :

Les patients âgés sont plus à mêmes d'avoir des complications de leurs plaies du fait de leur fragilités associées. Il est donc important de prendre en charge et de suivre ces plaies de façon optimale pour réduire le délai de cicatrisation, conserver l'autonomie et éviter les hospitalisations dues à ces plaies, d'autant plus qu'en milieu rural il est plus difficile d'avoir accès à un spécialiste du fait des difficultés des patients âgés à se déplacer (Varennes sur Allier est situé à 30 minutes de Vichy ou de Moulins) et du manque chronique de spécialistes dans l'Allier (délai d'attente).

Objectifs secondaires :

- Améliorer la prise en charge initiale des patients se présentant d'eux même à la pharmacie ou chez leur médecin généraliste
- Développer une meilleure coordination avec les spécialistes si besoin (consultation externalisées/ télémédecine)
- Développer des solutions techniques plus adaptées au suivi des plaies.

Patients concernés : Les patients de plus de 70 ans présentant une plaie aiguë ou chronique prise en charge à domicile ou en retour d'hospitalisation.

Rôle de chaque intervenant : Qui fait quoi, quand et comment :

(cf :Organigramme simplifié de prise en charge et de suivi)

- **-MG :** prise en charge initiale des plaies complexes ou des patients nécessitant une prise en charge adaptée, suivi coordonné des soins avec l'infirmier, coordination des différents intervenants et en particulier de l'expert en cas d'évolution défavorable. Recherche et correction des facteurs retardant la cicatrisation, éducation du patient, évaluation nutritionnelle, vérification des acquis. Coordination de la RCP mensuelle

- -Infirmiers : Suivi des plaies survenues en ville et soins, suivi des plaies en retour d'hospitalisation et soins. Évaluation de l'évolution de la plaie lors de la réfection des pansements, Prise de photos. Présentation éventuelle des cas le nécessitant en RCP avec si besoin recours au MG ou au spécialiste. Vérification de la bonne compréhension des consignes par le patient et application des recommandations en vue de favoriser la cicatrisation (nutrition, décharge, contention)
- -Pharmaciens : Prise en charge initiale des plaies sans facteurs de gravité suivant le protocole et conseil patient pour le suivi de la plaie. Liaison avec le MG ou l'infirmier en cas de facteurs de risques de complication, qu'ils soient médicaux ou sociaux.
- -Podologue : Intégration dans le processus de prise en charge dans les cas de plaies des pieds et/ou si la confection d'une orthèse est nécessaire
- -Spécialistes : Réévaluation et suivi de la plaie en cas d'évolution défavorable à la maison (soit lors d'une consultation à l'hôpital ou externalisée à la MSP, soit lors d'une téléconsultation), possibilité d'intervention lors des RCP mensuelles.

Le protocole doit permettre d'assurer une prise en charge plus efficace des plaies, Diminuer le risque de chronicisation d'une plaie aiguë, prévenir une possible mauvaise évolution de la plaie en corrigeant les facteurs prédictifs défavorables, diminuer le délai de cicatrisation de la plaie, diminuer la fréquence d'hospitalisation des personnes âgées due à une mauvaise évolution de la plaie.

Échanges entre professionnels :

- de manière informelle au quotidien pour une meilleure réactivité. Possibilité d'envoi de photos et d'informations quant à l'évolution de la plaie par messagerie sécurisée (whatsapp ou autre ? Logiciel médical dédié?)
- Dans le cadre des RCP mensuelles ou le dossier de chaque patient posant un problème dans la prise en charge sera réévalué
- Possibilité de faire appel à une expertise externe auprès de spécialistes adhérant au protocole, soit par messagerie sécurisée, soit en visioconférence lors des RCP, soit lors d'une externalisation de la consultation à la MSP (dans ce cas, possibilité de grouper la consultation et la RCP).

Possibilité d'échanges de documents, en particulier de photos par le biais d'une messagerie sécurisée et à l'aide de logiciels médicaux spécifiques (exemple de l'utilisation d'une tablette associée à un logiciel médical dédié en Picardie et utilisée par les infirmiers dans le suivi de plaies). Il existe également des logiciels proposant un écosystème complet pour le suivi des plaies et le partage d'informations entre adhérents au protocole (exemple : e-pansement)

Fréquence des réunions d'évaluation du protocole : une fois par an avec tous les intervenants si possible

Outils d'évaluation du protocole :

- Retour d'expérience patient par un questionnaire formalisé et reproductible
- Évaluation de la pertinence du protocole par rapport aux délais de guérison habituels

Bibliographie :

Annexes :

- Arbre décisionnel simplifié pour l'aide à la prise de décision initiale
 - Organigramme simplifié de prise en charge et de suivi

Lieu de consultation du protocole de soin et des annexes :

Fichier informatique commun sur le serveur sécurisé de la MSP.

ANNEXE 5

QUESTIONNAIRE USAGER CITOYEN



QUESTIONNAIRE USAGER-CITOYEN

Un projet ambitieux est sur le point de voir le jour à Varennes : Une Maison de santé pluriprofessionnelle. Vous avez une connaissance du territoire. Nous avons besoin de vous mais surtout de vos idées pour ce projet. Nous vous remercions par avance pour votre participation qui nous est précieuse.

Vous-êtes	Un Homme	Une femme			
Code postal					
Age					
Vous êtes	Célibataire	En couple	Marié(e)/pacsé(e)	Divorcée(e)	Veuve/Veuf
Profession	Étudiant	Actif	A la recherche d'un emploi	Retraité	

QUESTIONS	<i>Entourer la mention correcte</i>				
Êtes-vous suivi par des professionnels de Varennes ?	Médecin	Infirmier	Dentiste	Pharmacien	Kiné-Ostéo
	Podologue	Psychologue	Ostéopathe	Opticien	
Si non, pourquoi	Commentaire libre :				
Qu'est ce qui, selon vous, serait intéressant d'avoir dans une salle d'attente ?	Une salle d'attente par médecin	Une salle d'attente pour 2 médecins	Des écrans qui diffusent des informations de santé	Une salle d'attente différenciée pour les maladies contagieuses	Des prospectus santé, magazines de santé....
Pouvez-vous nous citer des associations locales qui pourraient s'investir dans la santé et si oui par quel biais (ex : atelier cuisine, séance d'activité physique adaptée....)	Commentaire libre :				
Quel spécialiste serait important d'avoir dans la future MSP ?	Sage-Femme	Diététicienne	Orthophoniste	Cardiologue	Autre :
Selon vous, travailler en maison de santé permettra une meilleure prise en charge des patients ?	Oui tout à fait	Oui en partie	Non	Je ne sais pas	
Permettra d'attirer de nouveaux praticiens	Oui tout à fait	Oui en partie	Non	Je ne sais pas	
Est-ce qu'un site internet vous paraît utile ?	Oui tout à fait	Oui en partie	Non	Je ne sais pas	
Vous paraît-il simple de communiquer avec les professionnels de santé	Oui tout à fait	Oui en partie	Non	Je ne sais pas	
Si non, comment pourrait-on améliorer cela ?	Commentaire libre :				

Commentaires libres

.....

Si vous souhaitez nous accompagner et connaître l'avancée du projet, merci de nous laisser vos coordonnées :